



Lettre à sa tante, sœur de sa mère (9 décembre 1882)

Ma chère et bonne tante,

J'apprends bien tard, par ma sœur, ton état de souffrance et ton désir de mes prières. Je veux du moins te dire, sans attendre un jour de plus, combien je désirerais moi-même être auprès de toi pour partager la sollicitude et les soins de tes enfants et pour demander à Dieu de te donner le courage et la patience que demande toujours la maladie.

Tu es pour nous tous, ma chère tante, pour moi en particulier, comme la relique du passé, le souvenir vivant de tout ce que j'ai respecté et aimé : de ma mère, de la tienne, de ton cher mari, de tous ceux qui ne sont plus et que nous irons rejoindre un jour. Si tu savais combien j'aurais voulu aller t'embrasser à Bayonne il y a quelques mois et te porter ma pourpre à bénir, comme je l'aurais portée à ma mère, ta sœur bien-aimée ! Je ne l'ai pas pu. Je ne m'appartiens plus même un moment aujourd'hui, j'appartiens à l'Église et à la France, je dois les servir de mon mieux jusqu'à la fin, en retour de ce qu'elles ont fait pour moi. Ce n'est pas sans de grandes fatigues et quelquefois sans de grandes amertumes, mais le devoir accompli récompense de tout par le témoignage de la conscience et par l'espoir des biens éternels.

Je ne les attendrai plus sans doute beaucoup maintenant, tant ma santé, mes forces sont usées par tant de travaux. Mais je ne te parle que de moi et c'est de toi que je voulais te parler surtout. Fais-moi, je te prie, donner de tes nouvelles par une de tes chères filles. J'ai vu ton fils à Paris et je l'ai trouvé heureux et honoré. Quelle consolation Dieu te donne dans tes enfants ! Adieu, ma chère tante, je te bénis de loin, comme prêtre ; envoie-moi, de loin aussi hélas ! ta bénédiction comme le dernier représentant de cette génération disparue et à laquelle ma mère appartenait.

Lettre à Mgr Livinhac au sujet des finances (18 décembre 1884)

Cher Monseigneur,

J'ai reçu votre lettre, et j'écris aujourd'hui même au président du conseil de la Propagation de la Foi pour lui demander de fixer sans retard son allocation pour les trois caravanes du Nyanza, du Tanganyka et du Congo, et de porter cette allocation au plus haut chiffre possible. Nous aurons sans doute bientôt une décision qui vous permettra de savoir au juste à quoi vous en tenir. Quel que soit le chiffre accordé, il sera nécessaire de restreindre les dépenses et, par conséquent, le nombre des missionnaires à ce chiffre-là. Agir autrement c'est tenter Dieu, et pour un supérieur ecclésiastique et pour un évêque, faire un acte coupable.

Permettez-moi cependant d'ajouter que je m'affligerais de voir persévérer dans l'esprit des missionnaires de l'Afrique équatoriale la tendance à dilapider les ressources et à se conduire plutôt en touristes qu'en apôtres. Livingstone a voyagé pendant de longues années dans toute l'Afrique équatoriale avec moins de vingt mille francs ; le père Barbot et son compagnon, à leur retour, en ont dépensé six cents depuis le Nyanza jusqu'à Bagamoyo, et vous vous effrayez de n'avoir que vingt mille francs à dépenser pour faire la même route, avec vos cinq pères du Nyanza ! Est-ce bien là l'esprit apostolique ! Du reste, il a été absolument décidé que les missionnaires ne formeraient plus de caravane indépendante, ce qui est ruineux, mais qu'ils s'uniraient simplement à quelque caravane arabe avec le strict nécessaire ; leurs colis leur seraient portés à l'intérieur au prix ordinaire des transports.

